

MENTION : **Arts plastiques**

Parcours : **Arts plastiques**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La licence mention Arts Plastiques, vise à l'obtention de compétences artistiques et à la maîtrise d'un savoir sur les arts grâce à l'enseignement, la recherche, ainsi que la création et l'expérimentation artistique.

La formation qui associe théorie et pratique, concerne la création artistique, sa réception, son interprétation : pratiques graphiques, picturales et en volume, images fixes et en mouvement, arts numériques, graphisme, médiation culturelle, mise en exposition, enseignement de l'art, critique de l'art, esthétique, histoire et théorie de l'art.

Chacune des 3 années possède un objectif propre :

En 1^{ère} année de licence (L1) : acquisition des outils fondamentaux pratiques et théoriques.

En 2^e année de licence (L2) : consolidation et réinvestissement personnel de ces acquis dans une perspective d'orientation.

En 3^e année de licence (L3) : choix d'un parcours en fonction du projet personnel déterminé : Arts Plastiques, Arts et technologies de l'image, Photographie, Métiers de l'enseignement.

SPECIFICITES DES LICENCES A PARIS 8

Soft skills

Ce nouveau cursus à l'université a été fondé sur l'ambition de promouvoir la créativité des étudiants, de mettre en valeur leur savoir-faire et de créer des circulations nouvelles entre compétences disciplinaires et capacités transversales. L'EC Méthodologie de l'expérience étudiante (M2E), destiné aux L1, mettra l'accent sur l'adaptation aux apprentissages universitaires et l'EC Projet personnel et professionnel (M3P), suivi par les L2 et L3, prendra la forme d'ateliers de mises en situation professionnelle.

Ces modules sont complétés par des formations relevant du catalogue So Skilled telles que « engagement étudiant », « apiculture » et « accueil handicap ».

Langues

L'EC de langue est à choisir parmi les langues proposées par le Centre de langues (CDL). La plupart des cours de langues du CDL exigent le passage d'un test de niveau avant le début des cours qui détermine les enseignements que l'étudiant pourra suivre. Les modalités d'inscription au test, selon la langue choisie, sont consultables sur le site internet du CDL :

<https://ufr-langues.univ-paris8.fr/-CENTRE-DE-LANGUES,359->

PIX

PIX est un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Il est aussi un outil d'évaluation des compétences et connaissances numériques des élèves du collège et du lycée, des étudiants, des professionnels et des citoyens.

Chaque étudiant de licence doit valider dans le cadre de sa formation un module centré sur l'acquisition de compétences numériques, intitulé « Compétences numériques, préparation PIX ».

Des informations à ce sujet sont disponibles sur le site du Bureau d'Appui à la Pédagogie Numérique (BAPN) :

<http://bapn.univ-paris8.fr/index.php/cours-informatique/pix-competences-numeriques>

CONDITIONS D'ACCES

Peuvent être admis en licence les étudiants titulaires :

- du baccalauréat
- d'un titre admis en dispense du baccalauréat (DAEU, capacité en droit, BT, ...)
- d'une validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret 2013-756 du 19 août 2013) : accès sans avoir le diplôme requis compte tenu des études, des acquis personnels et des expériences professionnelles
- d'une validation des études supérieures accomplies notamment à l'étranger.

Modalités d'admission

Les modalités d'admission varient en fonction de la situation de chaque candidat (nationalité, pays de résidence, âge, type de diplôme, diplôme français ou étranger, candidat déjà ou jamais inscrit dans l'enseignement supérieur français, ...).

Pour connaître la procédure qui correspond à votre profil, connectez-vous au site internet de Paris 8 à l'adresse suivante : <https://www.univ-paris8.fr/-Candidature-inscription->

UFR de rattachement

Arts, Philosophie, Esthétique

Secrétariat

Bât. A, salle 120

☎ 01 49 40 66 00

@ / licence.arts@univ-paris8.fr

Site Internet :

www-artweb.univ-paris8.fr

ATTENDUS PARCOURSUP

Aucun attendu spécifique en dehors des attendus nationaux.

ORGANISATION ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

La licence mention Arts plastiques comprend 1 443 heures d'enseignements et se compose d'une Majeure, d'une Mineure et d'enseignements transversaux.

Les enseignements de la majeure, présents tout au long de la licence, constituent le socle de la formation et concernent la théorie de l'art, l'histoire de l'art et des pratiques artistiques (*initiation à une pratique personnelle et Atelier savoir-faire, techniques et médium*).

La mineure propose des enseignements de renforcement pratique, théorique et méthodologique.

	Cursus de la licence ARTS PLASTIQUES		ECTS
Semestre 1	1^{ère} année de licence (L1)		
Majeure (18 ECTS)	UE Théories de l'art et histoire de l'art	EC Théories de l'art	9
		EC Histoire de l'art : de la renaissance au XIX ^e siècle	9
Mineure (6 ECTS)	UE Renforcement	EC Théories et critiques de l'art contemporain	3
		EC Approches des oeuvres	3
Transversal (6 ECTS)	UE Initiation et méthodologie des arts plastiques	EC Semaine d'initiation aux arts plastiques - M2E	2
		EC Ecritures et méthodologie	2
	UE Pratiques transversales	EC Langue (<i>1 EC au choix</i>)	2

Semestre 2			
Majeure (18 ECTS)	UE Pratiques artistiques	EC Initiation à une pratique personnelle	9
		EC Atelier : savoir faire, techniques et médium	9
Mineure (6 ECTS)	UE Renforcement	EC Renforcement pratique	3
		EC Approches des oeuvres	3
Transversal (6 ECTS)	UE Pratiques transversales	EC libre externe (<i>1 EC au choix</i>)	3
		EC Compétences numériques	3
		EC Stage facultatif	

	2 ^e année de licence (L2)		
Semestre 3			
Majeure (18 ECTS)	UE Théories de l'art et histoire de l'art	EC Théories de l'art	9
		EC Histoire de l'art : les avant-gardes au XX ^e siècle	9
Mineure (6 ECTS)	UE Théories, écritures, critiques	EC Théories et critiques de l'art contemporain	3
		EC Ecritures et méthodologie	3
Transversal (6 ECTS)	UE Compétences transversales	EC Suivi de stage - M3P	3
		EC Langue (<i>1 EC au choix</i>)	3

Semestre 4			
Majeure (18 ECTS)	UE Pratiques artistiques	EC Création personnelle : atelier	9
		EC Atelier : savoir faire, techniques et médium	9
Mineure (6 ECTS)	UE Renforcement	EC Renforcement pratique	3
		EC Renforcement en histoire de l'art	3
Transversal (6 ECTS)	UE Spécialisation / Professionnalisation	EC Rapport de stage	3
		EC Tremplin réussite ou Tremplin master (<i>1 EC au choix</i>)	3

	3 ^e année de licence (L3)		
Semestre 5			
Majeure (18 ECTS)	UE Théories de l'art et histoire de l'art	EC Théories de l'art	9
		EC Histoire de l'art : des années 1960 à nos jours	9
Mineure (6 ECTS)	UE Création et actualité artistique	EC Art contemporain et actualité artistique	3
		EC Cycle de conférences	3
Transversal (6 ECTS)	UE Renforcement	EC libre (<i>1 EC au choix</i>)	1
		EC Langue (<i>1 EC au choix</i>)	1
	UE Compétences transversales	EC Méthodologie du projet tutoré	2
		EC Pratiques professionnelles - M3P	2

Semestre 6	3 ^e année de licence (L3)		
Majeure (18 ECTS)	UE Pratiques artistiques	EC Création personnelle : atelier	9
		EC Atelier : savoir faire, techniques et médium	9
Mineure (6 ECTS)	UE Création et actualité artistique	EC Création personnelle : exposition, présentation	3
		EC Cycle de conférence professionnel ou recherche	3
Transversal (6 ECTS)	UE Compétences transversales	EC Mémoire de projet tutoré	4
		EC Tremplin métiers ou Tremplin master (1 EC au choix)	2
		EC Stage facultatif	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le cadre général des modalités de contrôle des connaissances qui s'appliquent à l'université Paris 8 est voté pour chaque année universitaire en Commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU). Ces modalités peuvent être complétées par chaque formation dans une annexe afin de tenir compte de leurs spécificités et de leurs orientations pédagogiques. Afin de prendre en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certains étudiants en raison d'une activité professionnelle ou de situations particulières notamment de handicap, un aménagement du contrôle continu est proposé au sein de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances et leurs annexes sont communiquées aux étudiants de préférence avant le début des cours ou au plus tard trois semaines après le début de ceux-ci.

Elles sont également accessibles sur le site de l'université dans la rubrique « Organisation des études » de l'onglet Études & diplômes (<https://www.univ-paris8.fr/Regles-de-scolarité-et-d-examens>)

FORMATION CONTINUE

Le statut « Formation continue » couvre le fait d'avoir un financement (CPF, OPCO, Région, Pôle emploi) et nécessite un suivi administratif de l'assiduité.

Pour votre dossier de financement vous pouvez demander un devis par mail à info-df@univ-paris8.fr

POURSUITES D'ETUDES

La licence mention Arts plastiques permet l'accès en Master mention Arts plastiques qui propose les parcours suivants :

- *Art contemporain et sciences humaines*
- *Ecologie des arts et des médias*
- *Médiation, exposition, critique*
- *Pratiques, histoires, théories de la photographie*

Elle permet l'accès au Master MEEF, Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.



SCUIO-IP

Information, orientation,
insertion professionnelle

 01 49 40 67 17

scuio@univ-paris8.fr

Service accueil handicap

Aménagements
pédagogiques pour les étudiants
en situation de handicap

 01 49 40 67 92 / 71 47

accueil.handicap@univ-paris8.fr

SERCI

Mobilité étudiante

 01 49 40 64 12 / 70 68

outgoing@univ-paris8.fr

